

PAR COURRIEL

Le 14 juillet 2026

Madame Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
kim.maloney@bape.gouv.qc.ca

Objet : Programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports
face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine –
Question complémentaire – DQ16

Madame Maloney,

La présente fait suite à votre question complémentaire DQ16 concernant le sondage en ligne que le ministère des Transports et de la Mobilité durable prévoit acheminer aux municipalités afin de pondérer les critères portant sur la qualité de vie et le récréotourisme.

À la lecture du document PR3.1, on comprend que le rôle des municipalités se limite strictement à pondérer l'importance relative de cette catégorie de critères au moyen du sondage en ligne. Elles ne participent ni à la caractérisation des effets, ni à la notation des solutions, ni même à la pondération des critères à l'intérieur de leur propre catégorie. Une municipalité peut donc indiquer que la qualité de vie pèse lourd dans ses préoccupations, mais c'est le MTMD qui détermine si une solution donnée affecte peu ou beaucoup l'accès au littoral ou le paysage sur son territoire.

Il s'agit là d'une limite méthodologique importante car la catégorie dont la légitimité repose le plus sur le vécu local est évaluée par le promoteur, sans validation externe des notes attribuées. Dans ce contexte, la question du mode de transmission du sondage nous apparaît secondaire par rapport à l'enjeu de fond, soit la marginalisation du rôle des municipalités et, par le fait même, de la voix des citoyens.

...2

La MRC est d'avis que les questions touchant la qualité de vie et le récréotourisme ne sauraient reposer uniquement sur une appréciation administrative. Il apparaît d'abord nécessaire de consulter la population, à la suite de la publication d'un avis public, l'ampleur de cette consultation pouvant être modulée selon le contexte et la nature des travaux identifiés. La prise en compte des enjeux liés au récréotourisme nécessiterait également une consultation sectorielle des acteurs locaux et régionaux, afin d'assurer une cohérence avec les stratégies déjà déployées sur le territoire.

En conséquence, la MRC invite la commission à recommander que le processus d'analyse multicritère soit bonifié de manière à ce que la caractérisation et la notation des effets sur la qualité de vie et le récréotourisme s'appuient sur une démarche consultative auprès des populations et des acteurs concernés, et non uniquement sur le sondage de pondération prévu.

Nous demeurons à la disposition de la commission pour toute précision complémentaire.

Veuillez agréer, Madame Maloney, l'expression de nos salutations distinguées.



Julie Thériault, préfet
MRC Rimouski-Neigette